

BULLETIN MUNICIPAL DE KERFOURN

OCTOBRE 2013



INFO

PRATIQUES

www.kerfourn.fr

Secrétariat de la Mairie

Téléphone : 02 97 38 36 03

Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	8h30 – 12h	Fermé
Mercredi	8h30 – 12h	13h30 – 18h
Jeudi	8h30 – 12h	13h30 – 18h
Vendredi	8h30 – 12h	Fermé
Samedi	8h30 – 12h	Fermé

Café "Chez Marie Jo"

Téléphone : 02 97 38 36 20

Bar -Tabac - résultats sportifs

journaux - Café Merlus (Lorient)

Lundi	7h30 – 14h	16h – 21h
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	7h30 – 14h	16h – 21h
Jeudi	7h30 – 14h	16h – 21h
Vendredi	7h30 – 14h	16h – 1h
Samedi	8h – 14h	16h – 1h
Dimanche	9h – 14h	16h – 1h

Horaires Médiathèque

Période scolaire

Mardi	Ecole 13h30 – 16h30
Mercredi	9h – 12h et 14h – 18h
Vendredi	Ecole 10h – 12h

Boulangerie

Téléphone : 02 97 38 19 75

Lundi Fermé
Tous les jours
7h à 14h et 16h à 19h30
Dimanche 7h à 13h

Crêperie « l'hirondelle »

Téléphone : 02 97 38 24 86

Lundi	7h – 15h	Fermé
Mardi	7h – 15h	Bar 21h
Mercredi	7h – 15h	Fermé

(ouvert pendant vacances scolaires)
Jeudi 7h – 15h Fermé
(ouvert pendant vacances scolaires)
Vendredi 7h – 15h 17h30 – 23h
Samedi 8h – 15h 18h – 23h
Dimanche Fermé 18h – 23h

Couscous sur réservation
Menu ouvrier le samedi midi

Déchetterie Noyal Pontivy

Lundi 10h à 11h30 et 14h à 19h
Mercredi, jeudi, vendredi 14h à 19h
Samedi 10h à 11h30 et 14h à 18h

Halte Garderie Municipale

Téléphone : 02 97 38 36 03
Lundi, mardi, jeudi, vendredi
Matin : 7h à 8h45
Soir : 16h15 à 18h30

La savourine

Ouvert de mercredi au dimanche,
le midi et le soir.
Réservations au 02 56 62 40 13

Information sur les élections municipales

Son engagement personnel au service de l'intérêt général implique de connaître l'environnement et les enjeux de la commune.

L'élection municipale en France permet d'élire les membres du conseil municipal de chaque commune.

Ceux-ci sont appelés **conseillers municipaux**. Ils élisent en leur sein le maire, qui préside le conseil municipal, ainsi que les adjoints.

Le mandat des conseillers municipaux, du maire et de ses adjoints est, en principe, de six ans.

Le nombre de conseillers municipaux varie selon la taille de la commune :

Nombres de conseillers par tranche démographique

Nombre d'habitants	< 100	< 500	< 1 500	< 2 500	< 3 500
Nombre de conseillers	7	11	15	19	23

Soit 15 conseillers municipaux pour notre commune

Communes de moins de 1 000 habitants

Élection des conseillers municipaux au **scrutin majoritaire** plurinominal à deux tours, avec panachage :

- au premier tour, des candidats sont élus s'ils ont obtenu la majorité absolue et le vote d'au moins le quart des électeurs inscrits (environ 150 voix);
- au second tour, la majorité relative suffit.

Les listes ne sont pas obligatoires. Les suffrages sont comptabilisés individuellement, et le panachage est autorisé.

Les candidatures isolées et les listes incomplètes sont autorisées. La déclaration de candidature en Préfecture ou Sous-Préfecture est obligatoire depuis peu. Il n'y a ni mise en œuvre d'une commission de propagande, ni remboursement des dépenses de propagande.

De plus, les électeurs ont le droit de ne pas respecter les listes de candidats, en votant pour des candidats issus de listes différentes.

Élection du maire et des adjoints

Le maire est élu par les conseillers municipaux en leur sein. Le maire possède un mandat propre : il peut démissionner librement, et être remplacé en cas de décès, ou de révocation de ses fonctions de maire par décision judiciaire, sans provoquer de nouvelles élections municipales.

Lors du renouvellement général des conseils municipaux, la première réunion se tient de plein droit au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour de scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet. Le conseil municipal procède alors à l'élection du maire et des adjoints.

Le maire est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième. Toutefois, si le nombre de voix des conseillers municipaux est le même pour deux candidats, c'est le plus âgé qui l'emporte

Le conseil municipal fixe ensuite par délibération le nombre des adjoints, qui ne peut dépasser 30% de l'effectif du conseil soit 4 personnes, et procède à leur élection, selon les mêmes règles. La commune a fait le choix depuis de nombreux mandats de travailler avec 3 adjoints.

Une commune est une collectivité territoriale, une personne morale de droit public et dispose d'un budget constitué pour l'essentiel des transferts de l'État (dotation globale de fonctionnement notamment) et des impôts directs locaux : taxes foncières (portant sur les propriétés), d'habitation et professionnelles (acquittées par les artisans, les commerçants et les entreprises); elle s'occupe de l'administration locale (gestion de l'eau, des permis de construire, etc.). En tant que représentant de l'État dans la commune, le maire a la charge des actes d'état civil (naissance, mariage, divorce, décès...) et dispose d'un pouvoir de police.

Les décisions des conseils municipaux et des maires peuvent être contestées devant le tribunal administratif.

La commune a trois budgets distincts. Chaque budget est divisé en quatre un budget dépenses (mandat) et un budget recettes (titres) sur deux budgets différents avec les mouvements comptables en fonctionnement (les dépenses ou recettes courantes) et en investissement. La commune n'a pas de banque. Le maire est appelé l'ordonnateur puisque sa tâche est de demander au trésor public d'encaisser ou de payer les factures reçues soit à la mairie, soit directement au trésor public.

Chaque année, nous prévoyons les recettes et les dépenses de ces budgets. Ce travail est effectué par la commission finances de la commune. Nous devons équilibrer notre budget, c'est à dire que nous ne pouvons pas avoir plus de recettes que de dépenses ou le contraire. Avant d'acquitter une facture, le trésorier va vérifier la prévision budgétaire. Une insuffisance financière sur un compte n'est pas gênant mais si un chapitre n'est pas suffisamment doté, le paiement sera refusé.

Le budget principal , le budget boulangerie, le budget lotissement.

Le budget assainissement collectif a été clôturé en juillet 2011 suite au transfert de compétence à Pontivy Communauté.

L'environnement administratif de la commune

Syndicats intercommunaux: Les syndicats intercommunaux sont la forme la plus souple d'intercommunalité. EPCI sans fiscalité propre, ils sont financés par les contributions des communes membres, ainsi que par les revenus de leur activité.

Il en existe trois types : Type	Création par	Nombre au 1/2/2012	Nombre au 01/01/2010	Nombre au 01/01/2008
à vocation unique (SIVU)	Loi du 22 mars 1890	10 184	10 789	11 723
à vocations multiples (SIVOM)	Ordonnance n°59-33 d u 5 janvier 1959	1 345	1 395	1 445
syndicats mixtes	Décret de 1935	3 257	3 194	2 951

Les syndicats intercommunaux sont en baisse depuis plusieurs années, étant peu à peu dissous dans des EPCI à fiscalité propre ou transférés à des syndicats départementaux.

Les syndicats intercommunaux intégrant notre commune :

Sécurité civile : gestion transférée de la commune au Conseil Général depuis janvier 2005

Electricité : la commune a transféré cette compétence au syndicat d'électrification. Le syndicat a transféré sa gestion au Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan en 2007 (SDEM).

Eaux : le syndicat intercommunal d'adduction d'eaux potable de Noyal-Cléguerec a transféré cette compétence à Pontivy Communauté en juillet 2011. Dans le même temps, Eau du Morbihan a imposé à la communauté la compétence production. Une clarification en cours est nécessaire.

Ordures ménagères et décharge : compétence de Pontivy Communauté depuis 2005

Contrat de bassin versant : Via Pontivy Communauté en charge de la restauration des cours d'eaux, le syndicat de la Sarre à l'Evel a fusionné avec le Syndicat de la Vallée du Blavet au 1 janvier 2012. Une nouvelle extension est prévue au 1 janvier 2014 avec l'intégration de 20 communes de Pontivy Communauté dans le périmètre du **S.M.V.B.** (syndicat de la vallée du blavet) pour le contrat territorial des milieux aquatiques (CTMA, continuité des cours d'eaux, Breizh bocage...).

Syndicat mixte du Pays de Pontivy : par Pontivy Communauté, l'objectif est d'imposer aux 45 communes du Pays de préparer ensemble les équipements structurants et des actions supra communautaires (culture, énergie...)

EPCI à fiscalité propre

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont caractérisés par un financement direct par les contribuables au moyen d'une fiscalité directe locale, ainsi que par l'existence de compétences obligatoires. Apparue en 1966 dans quelques zones urbaines françaises, ils ont été généralisés dans les années 1990 pour couvrir 98,3 % des communes et 92,1 % de la population française au 1^{er} janvier 2013. La région parisienne et la Corse sont les deux territoires les moins maillés en EPCI.

La communauté des communes de Pontivy communauté a été créé en juillet 2000. Ce sont :

Type	Création par	Nombre au 1/2/2012	Communes regroupées	Population (millions d'habitants)
Les métropoles	Loi Réforme des collectivités territoriales de 2010	1	46	0.54
Les communautés urbaines (CU)	Loi 66-1069 du 31 décembre 1966	15	398	7.18
Les communautés d'agglomération (CA)	Loi Chevènement de 12 juillet 1999	213	4 118	25.5
Les communautés de communes (CC)	Loi ATR du 6 février 1992	2 223	31 230	27.17
Les syndicat d'agglomération nouvelle (SAN)	Loi Rocard du 13 juillet 1983	4	29	0.33
Total :	/	2581	35303	59,3

Les compétences transférées à Pontivy Communauté évoluent régulièrement :

en janvier 2013 : soutien aux projets communaux destinés à favoriser ou maintenir des professionnels de santé

en janvier 2012 : organisation des transports publics de personnes

en janvier 2012 : la création et la gestion de réseaux locaux de communications électroniques

en janvier 2012 : les fourrières animales

en Juillet 2011 : eau potable et assainissement collectif

en juillet 2011 : construction et gestion des structures d'accueil collectif de jeunes enfants (jusqu'à 3 ans) et relais des parents et assistantes maternelles

en janvier 2006 : contrôle des installations d'assainissement non collectif

en juin 2006 : adoption d'un nouveau nom : Pontivy Communauté

en juin 2006 : adoption de la dotation de solidarité communautaire

en mai 2005 : gestion des ordures ménagères et des déchèteries

en juillet 2000 : création de la communauté

- action en général pour le développement économique : création des parc d'activités, soutien aux entreprises, acquisition, création, gestion de structures d'accueil des entreprises...
 - développement touristique
 - gestion des équipements communautaires : piscines, voirie communautaire, conservatoire de musique, halle safire, aérodrome anse de sordan
 - politique du logement et action d'intérêt communautaire
 - protection et mise en valeur de l'environnement
- Pontivy Communauté est organisée avec un bureau regroupant les 24 maires et bientôt au 1 janvier 2014 les 26 maires avec Saint Connec et Mur de Bretagne et un conseil communautaire qui dans le prochain mandat sera limité à 51 membres (aujourd'hui 65 délégués sans les deux communes des Côtes d'Armor) dont un seul représentant pour Kerfourn. Cette modification date du texte de loi de décembre 2010 qui a largement favorisé le fait urbain. Malgré tout, la participation des conseillers est maintenant possible dans toutes les commissions de Pontivy Communauté. La présence de la commune dans le travail communautaire dans ce mandat est inégale et inadaptée.

Economie : Joel Marivain. Déchets : Joel Marivain. Logement : Jean Paul Le Sant.

Sports musique : Jean Pierre Le Corronc. Finances : Joel Marivain. Environnement : Isabelle Cheveau

Eaux et assainissements : Joel Marivain.

Communication. Travaux. Personnel. Innovation. Aménagement du territoire. Tourisme.

Le prochain mandat confortera l'importance et la domination en cas d'absence de la commune de Pontivy Communauté et des communautés de commune en général de deux façons :

Beaucoup d'élus actuels souhaitent le transfert de nouvelles compétences : le transport scolaire, les centres de loisirs, les services à domicile, la préparation des appels d'offres, les soutiens techniques pour la voirie...

De plus, le législateur ne parle plus des communes mais du bloc communal. Cette subtilité sémantique impose la volonté de notre état jacobin de transférer de nouvelles compétences vers l'intercommunalité : le droit du sol avec l'urbanisme et l'aménagement du territoire (loi ALUR en cours), le retrait de la présence et de l'aide de l'état pour les communes rurales (Atesat, actions en repli de la DDTM, appel d'offres...)

La communauté intervient financièrement avec des fonds de concours qui ont été revu en 2012 avec

- une aide de 10 250 € chaque année pour les investissements de voirie
- une aide de 50 % du reste à charge communal plafonnée à 100 000 € sur des investissements immobilier communal
- une aide de 50 % du reste à charge communal plafonnée à 35 000 € sur des investissements pour la boulangerie
- une dotation de solidarité communautaire de 26 513 € en 2013
- une aide de 50 % plafonnée à 100 000 € sur le déficit des lotissements communaux
- une restitution du fonds de péréquation intercommunale : 7 424 € en 2013 et 3 439 € en 2012

L'état verse à la commune des dotations

dotation globale de fonctionnement : 122 924 € en 2013 117 412 € en 2008

dotation nationale de péréquation : 10 957 € en 2013 13491 € en 2008

dotation de solidarité rurale : 14 505 € en 2013 12 029 € en 2008

dotation des élus : 2 797 € en 2013 2 681 € en 2008

dotation de décentralisation : arrêté en 2013 19 € en 2008 144 € en 2012

compensations diverses (taxe d'habitation...) : 23 848 € en 2013 24 764 € en 2008

Malgré une forte augmentation de la population, les dotations de l'état stagnent et vont baisser dans les trois prochaines années.

Nous travaillons avec la préfecture et tous les services de l'état. Surtout: La trésorerie de Pontivy, la sous préfecture de Pontivy, la DDTM de Locminé et Vannes, la DD PP de Vannes

Le Conseil Régional n'intervient que par des subventions sur des projets communaux rentrant dans la politique régionale. Eco Faur, Eco Faur 2.

Le conseil Général intervient de la même manière mais le département aide les communes sur des projets ponctuels et avec des aides récurrentes: Voirie 10 675 € chaque année fixe depuis 2001, le transports scolaire : nous gérons le transport d'environ 120 enfants, projets communaux, le CCAS, fonds départemental de la taxe prof : 5 299,98 € en 2013 23 029,60 € en 2007, taxe additionnelle aux droits de mutation : 35 443,16 € en 2013 41 522,85 € en 2007

Des entités administratives aident les élus à préparer leur projet et la gestion : le CAUE pour les questions d'architecture et d'aménagement, l'EPFR pour les questions foncières, le Centre de Gestion pour la gstion du personnel, le CNFPT pour la formation du personnel

Nos obligations :

Nous sommes la base de la république avec un point d'entrée des citoyens pour toutes les questions administratives.

Etat civil : naissance, mariage (pas le PACS), divorce, décès, carte d'identité, passeport à Pontivy

Elections: vote, liste électorale, Urbanisme : droits du sol, urbanisme, Gestion de l'école primaire

Gestion du cimetière, Gestion du territoire communal : bâtiments, voirie, pouvoir de police, fiscalité

Relais des administrations.

Cet éclairage est il suffisant ?

Informations générales

Location

Logement à la location mi-novembre au résidence du stade. PAV 26, 56920 Kerfourn
Logement T4: Montant du loyer 481.36 €, Montant des charges: 15.10€, Soit un total de :496.46€

Le Club de lecture

Le club de lecture va reprendre le 6 novembre de 14h30 à 15h30 à la garderie sauf quand ça sera Sophie Josse , et le dernier mercredi de chaque mois ça sera de 16h00 à 17h00 pour les 3 à 5 ans avec Valérie PERRIGAUD.

GSE Kerfourn

L'annuel moules / frites du club de foot se déroulera le samedi 16 novembre 2013 à la salle polyvalente.
Tarifs : 10,00 € adulte et 5,00 € enfant.

'Troc party' à la salle polyvalente de Kerfourn le dimanche 17 novembre 2013 de 14h à 18h.

Le principe d'une troc-party, c'est de se réunir pour échanger tout sauf... de l'argent.
La troc-party est une réunion où chacun emmène les affaires qu'il n'utilise plus. Sur place, le repérage et la négociation s'organisent. En deux mots, du recyclage. Le thème du 17 novembre sera : les vêtements, chaussures et équipements sportifs.



La Mairie de Kerfourn et Profession Sport 56 proposent « Vacances Multisports 56 »

Rendez vous à la Salle Polyvalente de Kerfourn.

Lundi 21 octobre: Hockey, Handball

Mardi 22 octobre: Tchouk ball, Kinball

Mercredi 23 octobre: Pekin Express Course d'orientation + Epreuves Multisports

Jeudi 24 octobre: Randonnée, VTT

Vendredi 25 octobre: Flag Rugby, Boxe éducative

Pour le VTT, inscription à partir de 7 ans...Casque obligatoire ainsi que vélo en bon état
Le lieu de pratique ainsi que les activités peuvent être modifiées en fonction des conditions météo.
Pensez à équiper vos enfants de vêtements adaptés
Pensez à leur donner un petit goûter.

Pensez à la bouteille d'eau

Renseignements et Inscriptions Mairie de Kerfourn Tél: 02 97 38 36 03

Tarif: 3,80€ l'après midi. Ouvert aux enfants de 6 à 13 ans

CLUB DE L'AGE D'OR:

Les activités du club de l'âge d'or ont repris en septembre avec le repas mensuel et vont se poursuivre tout au long de l'année.

- le dimanche 27 octobre à la salle polyvalente: Grand Loto

Association Travail Emploi Solidarité

En préparation de la TOUSSAINT Nous vous proposons notre service de : NETTOYAGE de TOMBES
Nous contacter : 15 rue Julien, 56300 Pontivy Tél: 02.97.25.15.15

Nouveaux Tarifs Cantine Municipale

Tarifs par repas pour l'année scolaire 2013 – 2014

Enfants à 2,85 € pour 3eme enfant 1,47€

Enseignants à 4,90 €. Adultes à 7,90 €.

Pontivy Communauté: Prochaine distribution de composteurs

Pour information, la prochaine opération de formation au compostage individuel et de distribution de composteurs est prévue le jeudi 30 janvier 2014 (au centre technique de Pontivy Communauté).

Les usagers doivent s'inscrire au préalable via le numéro vert du service déchets :

N° Vert DECHETS (gratuit) 0 800 21 21 06

La formation est ouverte à tous mais la distribution de composteurs concerne les foyers qui n'en ont jamais eu (1 seul composteur par foyer !)

Suite à l'ouverture de mon magasin FLORAZEN à Malguenac le 25 janvier 2013, je vous propose mes services pour toutes occasions et découvrir les articles DECOZEN (Fontaines etc). Plantes aériennes à venir. D'autre part pour le fleurissement de la toussaint je suis à votre disposition aux 02 97 27 05 85 ou 02 97 38 21 34 domicile à Kerfourn. Livraison gratuite sur mes heures de trajet, à bientôt Paulette Menguy.

NOUVEAU à MALGUENAC

FLORAZEN
ARTISAN FLEURISTE

Paulette (Diplômée de l'école de la PIVERDIÈRE) vous accueille avec plaisir à la découverte de Florazen en toute simplicité. A votre écoute, elle répondra à toutes vos attentes !

BOUQUETS
COMPOSITIONS
CRÉATIONS PERSONNALISÉES
PLANTES
DÉCORATIONS
CADEAUX
ART FLORAL

FLORAZEN
Paulette MENGUY
14 rue de Guern
56300 MALGUENAC
02 97 27 05 85
Siret 1790 319 958 00019
N° TVA FR 41 790 319 958

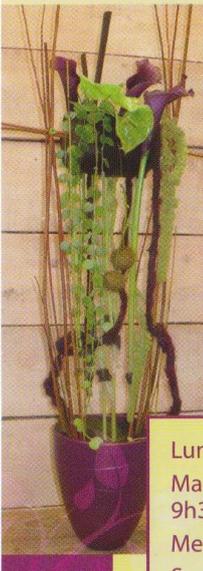


SIRET 79031995800019

NOUVEAU à MALGUENAC

FLORAZEN
ARTISAN FLEURISTE

Pour embellir toutes les occasions de la vie.
"La fleur est la joie des sens, source d'équilibre et de santé."



Horaires d'ouverture

Lundi : Fermé
Mardi - Jeudi - Vendredi :
9h30 - 13h • 15h45 - 19h30
Mercredi : 9h30 - 13h
Samedi : 9h30 - 19h30 en continu
Dimanche : 9h30 - 13h

02 97 27 05 85

14 rue de GUERN - 56300 MALGUENAC

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

A.P.E Ecole Jean de la Fontaine:

Les fêtes de Noël sont l'occasion de déguster et d'offrir des chocolats

En achetant des chocolats, dans le catalogue que feront passer les élèves de l'école, vous contribuez à la réalisation des projets éducatifs et pédagogiques des enfants de l'école.

Certains produits de ce catalogue sont issus de commerce équitable et/ou de l'agriculture bio.

Cela pour permettre, à ceux qui le souhaitent, d'agir en faveur du développement durable (ils sont marqués du logo Max Havelaar et/ou AB)

Alors n'hésitez pas, faites-en profiter vos amis et votre famille !

des bons de commande sont également disponibles à l'école, ces bons sont à rapporter avant le 4 novembre 2013 l'ordre des chèques doit être effectué à APE Jean de la Fontaine, ils ne seront encaissés qu'après la réception de votre commande

en vous remerciant, L'association parents des élèves de l'école publique Jean de la Fontaine

ATTENTION

Des bruits courent dans la commune de KERFOURN, qu'il n'y a plus de place dans l'école publique Jean de la Fontaine, nous venons donc rassurer les parents "CES DIRES SONT TOTALEMENT FAUX"

tous les enfants sont les bienvenus dans l'école. N'hésitez pas, pour visiter, vous pouvez appeler à l'école

- L'association parents des élèves de l'école publique Jean de la Fontaine

Ecole Jean De La Fontaine



Les élèves de la classe de maternelle-CP-CE1 ont visité la caserne des pompiers de KERFOURN. Ils ont pu monter à l'intérieur d'un camion, découvrir le matériel.



Vendredi 27 septembre, tous les élèves de l'école ont participé à des actions dans le cadre des Virades de l'espoir. Les élèves ont retrouvé leurs camarades des écoles de Saint-Gonnéry et de Gueltas, à l'école de Gueltas. Au programme : courses, relais, jeux autour du souffle. L'après-midi s'est terminé avec un goûter.



Ecole Notre-Dame

Nous avons participé à l'action « Nettoyons la nature » le vendredi 27 septembre. Nous avons constitué trois groupes pour nettoyer la commune. Il y avait beaucoup de déchets : des mégots de cigarettes, des bouteilles, du plastique, du verre, de la ferraille... Ensuite, nous avons trié tous ces déchets. Nous retenons de cette journée qu'il est important de ne pas jeter les déchets dans la nature et qu'il faut les trier pour pouvoir les recycler!



Les élèves de l'école Notre -Dame.

"Quand on est libre, pourquoi choisir d'être dépendant ?"

Le collège, la période de la première cigarette...

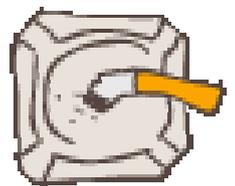
Si, entre 8 et 12 ans, les enfants ont tendance à «diaboliser» fumeurs et buveurs, l'adolescence correspond souvent, en revanche, à l'entrée dans le tabagisme. Les adolescents s'éloignent du modèle parental, explorent leurs propres limites, se confrontent à la norme. La transgression de certains interdits, les prises de risque, dont l'expérimentation du tabac, participent à la construction de leur identité et de leur affirmation. Ainsi, les premières cigarettes s'essayerent au collège.

Cependant, la majorité des collégiens n'est pas concernée par le tabac : **70 % d'entre eux déclarent n'avoir jamais fumé**. Cette expérimentation progresse nettement entre les classes de sixième (13 %) et de troisième (52 %).

L'âge d'initiation en France a reculé, passant de 15,2 ans entre 2000 et 2005 à 15,6 ans entre 2005 et 2010 (parmi les 15-25 ans ayant expérimenté le tabac). C'est la diminution du nombre d'adolescents qui expérimentent le tabac avant 15 ans (31 % entre 2005 et 2010 contre 41 % entre 2000 et 2005) qui explique ce recul.

De la première cigarette ...au passage à un usage quotidien

Selon l'étude HBSC 2010, le tabagisme quotidien concerne déjà plus d'un collégien sur 20. Le collège se révèle ainsi une période de forte initiation mais aussi d'un temps où les premières consommations régulières s'installent : **1 élève sur 6 à la fin du collège déclare être un fumeur quotidien**. Après plusieurs



années de baisse, on constate une stabilisation du tabagisme quotidien chez les jeunes de 15 ans (18% en 2006, 19% en 2010). La proportion de fumeurs quotidiens atteint 24 % parmi les 15-19 ans en 2010.

Plus on commence tôt, plus le tabagisme s'installe

La précocité de l'initiation est un facteur de risque important pour l'installation durable dans la consommation et la dépendance. Selon le Baromètre santé jeunes Inpes 2010, on constate un lien entre l'âge d'entrée dans le tabagisme et l'intensité tabagique. Ainsi, chez les jeunes de 20/25 ans ayant fumé leur première cigarette avant 14 ans, 66% fument quotidiennement et 51% fument au moins 10 cigarettes par jour. Alors que pour ceux ayant fumé leur première cigarette entre 14 et 17 ans, c'est 52% qui fument quotidiennement et 30% qui fument au moins 10 cigarettes par jour.

Le tabac aux yeux des jeunes

Les raisons d'entrée et d'installation dans le tabagisme sont complexes, d'autant que les adolescents sont une population hétérogène. **L'expérimentation et l'installation dans le tabagisme dépendent aussi bien de l'environnement des jeunes que de facteurs personnels.**

Le tabagisme est influencé à la fois par les amis (avoir un meilleur ami fumeur), les parents (non interdiction de fumer à la maison...), mais aussi par les représentations collectives de la cigarette. Des facteurs personnels, aussi bien positifs que négatifs, peuvent aussi jouer un rôle dans le tabagisme comme la capacité à dire "non", l'estime de soi, des difficultés de vie...

Si l'image de la cigarette est globalement négative pour les plus jeunes, elle s'associe à des valeurs positives avec l'avancée en âge. Elle reste ainsi le symbole de l'émancipation, de la séduction ou de l'intégration dans la bande d'amis. Les désagréments de la cigarette à court terme (baisse de la vitalité, maux de gorge, mauvaise haleine...) restent pour certains plus théoriques que réels ou contrés par différentes stratégies (« se nettoyer les poumons » en faisant du sport, parfum, consommation de chewing-gum).

De plus, le risque de dépendance est peu craint par les jeunes. En effet, seulement 23% des adolescents fumeurs pensent que l'on devient rapidement accro à la cigarette.

Comment réagir face à un ado qui fume ?

La première chose à faire : ne pas essayer de le contraindre. En effet, priver un adolescent par la contrainte risque d'entraîner l'effet inverse et d'aggraver son envie de fumer. S'il est difficile pour un parent d'accepter que son enfant fume, il ne faut pas pour autant laisser ses émotions prendre le dessus et tirer des conclusions hâtives. Le plus important est d'instaurer un dialogue avec son enfant, sans diaboliser la cigarette ni non plus paraître indifférent.

Pour plus d'informations: **TABAC INFO SERVICE**

Informez et accompagnez les jeunes fumeurs et leur entourage

La ligne téléphonique 39 89*

Accessible du lundi au samedi de 8h à 20h, la ligne apporte des réponses à vos questions sur le tabac, ses risques et ses conséquences, et propose un accompagnement personnalisé et gratuit par des tabacologues.

Le site internet Tabac-info-service.fr

Tabac-info-service.fr propose des informations sur les méfaits du tabac et les solutions pour arrêter de fumer. Il propose également des jeux, des quiz, qui permettent de faire le point jour après jour sur sa relation au tabac et ses motivations pour arrêter.

Des conseils sont également proposés aux parents afin de les aider à ouvrir le dialogue avec leurs enfants.



Pôle Fruitière de Bretagne

Conservation, Études et Valorisation

Les fruits, une richesse patrimoniale bretonne

Initié en 2009 par l'association Les Mordus de la Pomme, le Pôle Fruitière de Bretagne a été créé fin 2011. Le projet, porté par la CODI (Communauté de Communes de Dinan), est financé par la Région Bretagne, la CODI, les Conseils Généraux des Côtes d'Armor, d'Ille-et-Vilaine, du Finistère, du Morbihan et l'association CŒUR Emeraude (porteuse du projet de Parc Naturel Régional Rance Côte d'Emeraude).

Le Pôle Fruitière de Bretagne a 4 missions essentielles :

- L'inventaire des variétés fruitières patrimoniales
- La conservation des variétés patrimoniales
- L'étude des caractéristiques des variétés
- La valorisation économique et pédagogique des variétés fruitières bretonnes

Le Pôle Fruitière de Bretagne œuvre aujourd'hui sur l'ensemble de la Région Bretagne et a pour vocation à fédérer les acteurs bretons de la filière fruitière (associations, professionnels, laboratoires...) et de sensibiliser le grand public à la richesse fruitière bretonne et à la disparition des vergers.

Aujourd'hui, devenus invisibles pour beaucoup, les arbres fruitiers de Bretagne sont en danger. Présents dans les haies, ils ont parfois disparu lors des remembrements. Beaucoup de vergers ont également disparu avec l'urbanisation.

La diversité fruitière bretonne, estimée à 6000 variétés, représente un potentiel important dans la réponse aux enjeux environnementaux (réchauffement climatique, résistance aux maladies...) et nous avons tous un rôle à jouer.

Si vous possédez un verger ou un vieil arbre fruitier chez vous, une variété locale ancienne peut s'y trouver. Dans ce cas, un geste simple peut permettre de sauvegarder une variété de la disparition : **prévenez-nous !** Nous pourrions, au besoin, récolter un greffon qui permettra de sauvegarder ce patrimoine génétique pour les générations futures.

Renseignements :

Guillaume LEPETIT, Pôle Fruitière de Bretagne, Maison de la Rance, Quai Talard – Port de Dinan
22100 LANVALLAY. 02.96.87.73.42. www.polefruitierbretagne.fr